



REPUBLIQUE DU MALI

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD)
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

NATIONS UNIES

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Projet Initiative Pauvreté et Environnement (IPE-Mali)

**APPUI A L'INSTITUTIONNALISATION DES OUTILS
ECONOMIQUES POUR UNE MEILLEURE ALLOCATION DES
RESSOURCES BUDGETAIRES EN FAVEUR D'UNE UTILISATION
RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES POUR
L'ECONOMIE**

RAPPORT FINAL

Septembre 2015

Table des Matières

LISTE DES TABLEAUX	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF	6
I. INTRODUCTION	9
II. METHODOLOGIE UTILISEE	11
III. GENERALITES SUR LES OUTILS ECONOMIQUES UTILISES AU MALI.....	12
3.1. Principaux outils et leurs caractéristiques	12
3.1.1. Cadre de Dépenses à Moyen Terme	12
3.1.2. Revue des dépenses publiques.....	14
3.1.3. Revue budgétaire.....	18
3.1.4. Analyse économique-environnementale.....	19
3.1.5. Budget Programme	19
3.1.6. Plan Stratégique de Développement Régional (PSDR).....	22
3.1.7. Programme de Développement Economique Social et Culturel (PDESC)	22
3.1.8. Evaluation Environnementale Stratégique (EES).....	24
3.2. Conséquences liées au manque d'outils.....	26
3.3. Contraintes lors de l'utilisation des outils	26
3.4. Propositions d'amélioration des outils	26
IV. L'INSTITUTIONNALISATION DES OUTILS ECONOMIQUES	27
4.1. Définition.....	27
4.2. Pratiques exemplaires en matière d'institutionnalisation	27
4.3. Les étapes de l'Institutionnalisation des outils économiques.....	28
4.3.1. Étape 1 : Mettre en place un environnement politique, législatif, réglementaire et financier favorable à l'institutionnalisation des outils économiques	28
4.3.2. Étape 2 : Mettre en place un cadre institutionnel approprié et le rendre opérationnel	28
4.3.3. Étape 3 : Renforcer les capacités des acteurs	28
4.3.4. Étape 4 : Établir des mécanismes de gouvernance et de supervision	29
4.3.5. Étape 5 : Développer des partenariats	29
4.3.6. Étape 6 : Généraliser l'analyse Economique.....	29
4.3.7. Étape 7 : Faire du plaidoyer en faveur de l'environnement	29
V. RECOMMANDATIONS POUR L'INSTITUTIONNALISATION DES OUTILS ECONOMIQUES...	30
5.1. Informer, sensibiliser et consulter les parties prenantes.....	30
5.2. Renforcer les capacités des parties prenantes.....	32
5.3. Mettre en place un système de suivi-évaluation pour l'institutionnalisation des outils et leur pérennité	32
VI. PLAN D'ACTION.....	33
VII. CONCLUSION	38
ANNEXES.....	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1 : Ce que peut ajouter un CDMT.....	P.15
Tableau N°2 : La chaine des indicateurs.....	P.15
Tableau N°3 : Indicateurs économiques et financiers.....	P.18

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles et abréviations	Signification
ACCCA	Advancing Capacity to support Climate Change Adaptation
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AEN	Agence pour l'Energie Nucléaire
AGRHYMET	Centre Agro-Hydro-Météorologique
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
AND	Autorité Nationale Désignée
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
ASDI	Agence Suédoise du Développement Industriel
BGE	Budget Général d'Etat
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCD	Convention de lutte Contre la Désertification
CDI	Coûts de Dommages et d'Inefficiences
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CO ₂	Dioxyde de Carbone
COFOG	Classification des dépenses des finances publiques selon les fonctions
CR	Coûts de Remédiation
CSCRP	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté
DFM	Direction des Finances et du Matériel
DGB	Direction Générale du Budget
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
DNE	Direction Nationale de l'Energie

DNEF	Direction Nationale des Eaux
EDM	Energie Du Mali
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIE	Etude de l'Impact Environnemental
ENP 2025	Etude Nationale Prospective 2025
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FICT	Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
FMI	Fonds Monétaire International
GEDEFOR	Programme de gestion décentralisé des forêts
GES	Gaz à Effet de Serre
GTZ	Coopération Allemande pour le Développement
HUICOMA	Huilerie Cotonnière du Mali
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid-Tropics
IER	Institut d'Economie Rurale
IPE	projet Initiative Pauvreté et Environnement
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MEADD	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFC	Mali FolkeCenter
NEF	Near East Fondations
NIP	Note d'Idée de Projet
NOEB	Note d'Orientations Economiques du Budget de l'Etat
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PDESC	Programme de Développement Economique Social et Culturel
PIB	Produit Intérieur Brut
PNACT	Programme National d'Appui aux Collectivités Territoriales
PNAE	Plan National d'Action Environnementale

PNAT	Plan National d'Aménagement du Territoire
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRECAGED	Programme de Renforcement des Capacités Nationales pour une Gestion Stratégique du Développement
PSDR	Plan Stratégique de Développement Régional
PTF	Partenaire Technique et Financier
SCRP	Science Collaborative Research Program
STP/CIGQE	Secrétariat Technique du cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	United Nations Children's Emergency Fund
UNODC	United Nations Office on Drugs and Crime

RESUME EXECUTIF

Le constat majeur est qu'aujourd'hui peu de ressources sont allouées à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté au Mali. Ces ressources varient actuellement entre 1 et 14% du Budget d'Etat, dépendant des années et des arbitrages budgétaires, avec une moyenne se situant autour de 4%. Cependant des outils économiques existent, certains sont institutionnalisés, d'autres pas.

Hors l'inaction coûtera encore plus cher dans le contexte actuel aggravant des changements climatiques. Ce qui fait dire que l'institutionnalisation des outils économiques, tout au moins pour ceux qui ne le sont pas déjà, permettra d'améliorer le niveau des ressources que l'Etat allouera à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté.

On s'attend, avec l'institutionnalisation, à ce que la moyenne d'allocation des ressources passe de 4 à 20%. Ce qui aura des conséquences très positives sur l'économie nationale.

Pour ce faire, les outils économiques utilisés au Mali ont été répertoriés et passés en revue. En d'autres termes, chacun des outils a été décrit et caractérisé. Il s'agit spécifiquement de :

- Cadre de Dépenses à Moyen Terme ;
- Revue des dépenses publiques ;
- Revue budgétaire ;
- Analyse économique-environnementale ;
- Budget Programme ;
- Plan Stratégique de Développement Régional (PSDR) ;
- Programme de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) ;
- Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

Parmi ces outils, certains sont institutionnalisés. Il s'agit de :

- Cadre de Dépenses à Moyen Terme
- Budget Programme
- Programme de Développement Economique Social et Culturel (PDESC)
- Revue budgétaire

L'institutionnalisation des autres outils passera par un ensemble d'étapes :

Étape 1 : la mise en place d'un environnement politique, législatif, réglementaire et financier favorable à l'institutionnalisation des outils économiques. Pour cela, les actions envisagées sont :

- rendre effectif le transfert de compétences des ressources aux Collectivités Territoriales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles;
- suivre la mise en œuvre du CSCR 2012 – 2017 verdi ;
- relire les textes obsolètes et élaborer les textes complémentaires afférents aux différents outils si nécessaire;
- définir les normes pour une gestion et /ou une exploitation rigoureuse et efficiente de l'environnement;
- renforcer la couverture territoriale en système de financement alternatif afin de favoriser les activités génératrices de revenus.

Étape 2 : Mettre en place un cadre institutionnel approprié et le rendre opérationnel

Actions envisagées :

- mettre en place un dispositif institutionnel conforme aux textes régissant les outils économiques et aux orientations des politiques de développement
- clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs.

Étape 3 : Renforcer les capacités des acteurs

Actions envisagées :

- élaborer un plan et des programmes de formation appropriés aux différents outils économiques à l'intention des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions de développement en faveur de la durabilité environnementale;
- mettre en œuvre les programmes de formation ;
- doter en équipements et moyens de travail adéquats les structures techniques chargées de l'utilisation des outils économiques aux fins de protection de l'environnement ;
- capitaliser et diffuser les bonnes pratiques des acteurs notamment dans la prévention et la gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles
- élaborer un guide pratique de prévention et de gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles en langues nationales ;
- renforcer les capacités du Secteur Privé et des organisations de la société civile à l'utilisation des outils économiques.

Étape 4 : Établir des mécanismes de gouvernance et de supervision

Actions envisagées :

- définir les normes en matière de gestion de l'environnement et du développement ;
- prévoir des sanctions en cas de non-respect des normes et de la législation en vigueur ;
- suivre l'application des sanctions.

Étape 5 : Développer des partenariats

Actions envisagées :

- développer les partenariats à travers la mise en place de mécanismes de concertation périodique entre les acteurs du développement ;
- renforcer le mécanisme de développement de l'intercommunalité en matière de gestion des actions de développement.

Étape 6 : Généraliser l'analyse Economique

L'analyse économique devrait s'étendre à tous les domaines de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté.

Actions envisagées

- étendre l'analyse économique à tous les domaines de l'environnement ;
- former les cadres des départements sectoriels concernés à l'analyse économique.

Étape 7 : Faire du plaidoyer en faveur de l'environnement

Le plaidoyer doit impérativement se dérouler dans un contexte particulier et avoir un objectif précis.

Actions envisagées

- Consulter les parties prenantes sur l'institutionnalisation des outils ;
- Informer, sensibiliser les parties prenantes en vue d'une bonne prise de décision ;
- Favoriser l'acceptabilité, la diffusion et l'implantation des recommandations par les parties prenantes ;
- Mettre en place un système de suivi-évaluation pour l'institutionnalisation des outils et leur pérennité.

Toutes ces actions ont fait l'objet d'un plan d'action dans le document.

I. INTRODUCTION

Le projet Initiative Pauvreté et Environnement (IPE) – Mali initié sous l'égide de l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE (IPE PNUD-PNUE), a été lancé en septembre 2005 sur la base d'un protocole d'accord entre le PNUD et le PNUE. Il cherche à appuyer le gouvernement du Mali à intégrer les liens entre pauvreté et environnement dans sa planification économique ainsi que dans ses processus de budgétisation et de prise de décision.

A ce titre, le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), document de référence de la politique de développement national, ainsi que l'ensemble des stratégies de planification sectorielles sont les premières cibles de cette intégration et donc de l'appui du projet qui vient répondre aux engagements internationaux pris par la République du Mali vis-à-vis de la communauté internationale (Objectifs du Millénaire pour le Développement-OMD, conventions internationales).

Au niveau national, l'action de l'IPE/Mali fait partie intégrante du processus d'élaboration et de gestion du CSCR. Le projet collabore avec les structures des différents départements ministériels et autres partenaires afin d'aider le Mali à :

- promouvoir, développer et disséminer les connaissances concernant les liens Pauvreté et Environnement au Mali;
- élaborer et mettre en œuvre les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationale et décentralisée ;
- promouvoir le développement institutionnel par le renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration de l'environnement au processus de développement.

Pour atteindre ces objectifs, le projet apporte un appui direct au Gouvernement en fournissant :

- de l'expertise technique sur les questions Pauvreté et Environnement (P-E),
- des analyses, études et notes synthétiques stratégiques permettant une meilleure compréhension des interactions entre la pauvreté et l'environnement par l'ensemble des décideurs,
- des outils et des formations permettant d'assurer une meilleure intégration des questions Pauvreté-Environnement dans les processus de planification et de budgétisation et un meilleur suivi et évaluation des politiques mises en œuvre en termes d'impacts sur l'environnement et le bien-être des populations,
- un appui technique pour la révision des objectifs environnementaux inscrits dans le CSCR et du cadre de suivi-évaluation par l'appui au développement d'indicateurs combinés pauvreté -environnement.

L'élaboration, la diffusion et l'utilisation des instruments économiques pour l'environnement constituent une particularité du projet dans son objectif de démontrer la contribution de l'environnement aux efforts de lutte contre la pauvreté et d'impliquer les acteurs stratégiques dans sa démarche méthodologique pour influencer les processus décisionnels en faveur de la durabilité environnementale.

Aussi, les activités développées au cours des années antérieures ont rendu possible la conduite et la publication de l'étude économique de l'environnement qui a clairement démontré la valeur élevée de la contribution de l'environnement à l'économie nationale et la rentabilité des investissements dans les sous-secteurs de l'environnement au Mali.

Les études d'Evaluation Environnementale Stratégique des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la santé, faites par l'IPE ont montré que le poids accru des activités humaines sur l'environnement au niveau local et mondial a engendré des coûts environnementaux de développement qui ne sont plus négligeables, et qu'il devient nécessaire de recourir à des instruments spécifiques capables de les prévenir ou les mesurer et les gérer.

Les ressources naturelles ainsi affectées par le développement socio-économique, doivent être considérées comme des biens économiques gérées de façon efficace et durable car les approches classiques utilisant des instruments d'analyse économique traditionnels ne permettent plus aux décideurs politiques d'évaluer de façon fiable ni l'efficacité économique des politiques de l'environnement mises en œuvre, ni l'impact des politiques économiques sur l'environnement.

Pour mettre en œuvre des politiques de développement durable, il est plus en plus nécessaire aujourd'hui de disposer de nouveaux instruments de mesure, d'analyse et d'orientation des politiques économiques et sociales tenant compte de la conservation des ressources naturelles et des équilibres écologiques.

Il y a quelques années, la gouvernance était conçue et organisée en fonction de la croissance économique, de la redistribution des richesses et de la gestion des services, et non en fonction de l'équilibre entre tous ces facteurs et les ressources naturelles de la planète.

L'IPE Mali a aussi fait une contribution de qualité dans la réalisation d'études stratégiques et outils capables d'aider les acteurs dans la prise de décisions importantes dans le cadre de la gestion de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté.

Ces études et outils d'aide à la décision sont destinés à tous les acteurs de développement et particulièrement aux collectivités territoriales qui disposent dans leurs attributions des compétences en matière de protection de l'environnement, de préparation des plans d'occupation et des opérations d'aménagement de l'espace territorial, de gestion domaniale et foncière, d'organisation des activités agricoles, sylvicoles et pastorales.

Ainsi, elles jouent un rôle incontournable dans la mise en œuvre des orientations nationales de développement durable au niveau local.

Ainsi, il est important d'informer les principaux acteurs du développement sur l'existence et le contenu de ces outils et études réalisées par l'IPE/Mali et de partager avec eux les résultats y afférents afin d'établir des mécanismes efficaces et transparents pour une meilleure allocation et utilisation des ressources publiques disponibles dans un contexte de réduction de la pauvreté et de développement durable.

C'est dans ce cadre que l'IPE/Mali compte faire un appui technique à l'institutionnalisation des outils économiques (revue des dépenses publiques sectorielles, revue budgétaires, analyses économique-environnementales etc.), pour une meilleure allocation des ressources budgétaires en faveur d'une utilisation rationnelle des RN pour l'économie ; conformément à la recommandation de la cinquième session du Comité National de Pilotage de l'IPE/Mali et des nouvelles orientations du projet.

II.METHODOLOGIE UTILISEE

Elle comprend trois étapes essentielles :

- **la revue documentaire, à travers la** collecte et l'exploitation des informations disponibles y compris sur Internet, en termes de rapports d'étude, de textes législatifs et réglementaires etc.
- **la Collecte des données à partir d'un questionnaire conçu à cet effet :** le questionnaire était adressé aux structures suivantes : l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable, la Direction Générale du budget, la Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur Environnement, Eau, Urbanisme et domaines de l'Etat, la Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur Energie et Mines, la Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur du Développement Rural, la Direction Nationale de la Planification du Développement, la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances, la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.
- **l'Analyse et l'exploitation des données:** Suite à cette analyse la situation du financement de l'Environnement a été faite à partir de la répartition du budget d'Etat entre différents secteurs socioéconomiques et les tendances ont été dégagées.
 - Les outils économiques les plus utilisés au Mali ont été également identifiés :
 - Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme, la Revue Budgétaire, l'Analyse économique-environnementale, le Budget Programme, le Plan Stratégique de Développement Régional (PSDR), l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES).
 - Le rapport provisoire de cette étude a fait l'objet :
 - d'examen technique à travers le comité d'experts techniques du projet-IPE/Mali ;
 - d'une validation en atelier.

III. GENERALITES SUR LES OUTILS ECONOMIQUES UTILISES AU MALI

3.1. Principaux outils et leurs caractéristiques

3.1.1. Cadre de Dépenses à Moyen Terme

Le CDMT est un instrument de programmation triennal glissant permettant de placer la gestion budgétaire dans une perspective pluriannuelle en vue de renforcer la pérennité des politiques publiques, l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources et d'améliorer la performance opérationnelle des services publics.

a) Les objectifs globaux du CDMT sont les suivants :

- Définition d'un cadre de ressources cohérent et réaliste ;
- Définition d'un système de répartition des ressources conformes aux priorités stratégiques ;
- élaboration de politiques et financements prévisibles, permettant aux ministères de planifier l'emploi des ressources de façon plus efficace ;
- instauration d'une discipline budgétaire rigoureuse.

Les projections à moyen terme se rapportent à la projection simultanée des ressources et des indicateurs ainsi que l'utilisation des modèles de simulation du financement et des modèles de comportement

b) Les objectifs sectoriels du CDMT

- Assurer le lien entre stratégies sectorielles et budget ;
- Permettre une meilleure visibilité ;
- Favoriser l'instauration du dispositif de contractualisation des objectifs et des moyens dans un cadre triennal ;
- Renforcer le processus de déconcentration budgétaire ;
- Permettre d'expliquer les écarts qui résultent de l'actualisation du CDMT.

Le tableau N°1 fait la comparaison entre le budget annuel avec CDMT et sans CDMT

Tableau N°1 : Ce que peut ajouter un CDMT

Budget annuel sans CDMT	Budget annuel avec CDMT
Perspective annuelle	Perspective pluriannuelle
Budget de fonctionnement et budget d'investissement examinés séparément	Unification du processus de formulation budgétaire
Budget des organismes autonomes traité à part	Unification du budget de tous les organismes
Peu de manœuvre dans l'allocation des ressources	Flexibilité dans l'allocation des ressources à MT
Négociation sur les moyens	Négociation sur les changements de politique
Lien faibles avec les stratégies	Meilleure liaison avec les stratégies; peut définir un cheminement vers les objectifs stratégiques

Il est important d'indiquer ici les principaux indicateurs économiques et financiers du Mali (table 2)

Tableau N°2 : La chaîne des indicateurs

Moyens	Activités	Résultats	Effets	Impacts
Les ressources humaines organisationnelles et physiques utilisées par le programme	Les activités du ministère et des projets : Stratégie Production administration	Les biens et services produits par le programme	Réalisations immédiates du programme telles que perçues par les bénéficiaires	Contribution aux objectifs de développement
Ex : Nombre de salles de classe	Ex : Nombre de visites prénatales	Ex : Kilométrage de routes entretenues	Ex : Taux de fréquentation scolaire	Ex : Taux de mortalité infantile

Les étapes d'un CDMT

Première étape

- Intégration des projections macro- économiques et des objectifs budgétaires ;
- Construction et emplois de modèles :
 - Modèles fiscaux ;
 - budgets économiques ;
 - modèles de cadrage à moyen terme.

Deuxième étape

- Revue sectorielle des objectifs, des activités et de leurs coûts ;
- Ajustement des programmes à la contrainte financière ;
- Préparation des programmes supplémentaires.

Troisième étape

- Examen par les ministères centraux ;
- Mise en cohérence des budgets sous- enveloppes ;
- Refonte du projet par les ministères.

Quatrième étape

- Reformulation des budgets par les ministères ;
- Définition des enveloppes définitives ;
- Arbitrage sur les programmes supplémentaires.

Cinquième étape

- Préparation du CDMT par les ministères centraux ;
- Cadre macroéconomique des finances publiques y compris les projections des dépenses sectorielles.

Sixième étape

- Adoption par le Conseil des Ministres ;
- Présentation à l'Assemblée Nationale.

3.1.2. Revue des dépenses publiques

Avec la dégradation naturelle de l'écosystème du fait de l'Homme en l'occurrence, la protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur. Il est désormais mondialement reconnu que la gestion de l'environnement pour un développement durable est la seule solution salvatrice de l'humanité et la condition incontournable pour une lutte efficace contre la pauvreté. Pourtant, tous les pays ne s'accordent toujours pas sur le contenu des actions à considérer dans le cadre de la protection de l'environnement ainsi que dans l'identification des dépenses y afférentes. Ceci paraît normal, les problèmes de l'environnement ne se manifestent pas de la même manière sur tous les plans. Des spécificités apparaissent donc selon la réalité de certains pays et rendent difficiles, l'acceptation d'une définition internationale des dépenses

publiques de l'environnement. Selon les réalités ouest africaines dont celles du Mali, la gestion des ressources naturelles, est un axe qui fait partie intégrante de la protection de l'environnement. La Politique Nationale de Protection de l'Environnement élaborée par le Mali, pour coller à ses réalités environnementales, constitue la base de l'identification des dépenses considérées comme environnementales dans l'étude.

Le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers dont principalement le système des Nations Unies, avec en tête le PNUD, a élaboré un cadre majeur de mise en œuvre des politiques environnementales, il s'agit du budget de l'Etat, à travers principalement les dépenses publiques sectorielles.

La prise en charge des questions environnementales se fait également à travers les dispositions pertinentes du Cadre Stratégique de Croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR) dont les objectifs de protection de l'environnement sont les suivants:

- intégrer la dimension environnementale dans les politiques et stratégies nationales ;
- et inverser la tendance actuelle de dégradation des ressources naturelles.

Sur la base d'un diagnostic de l'état de l'environnement et de sa gestion, cinq axes stratégiques prioritaires ont été définis par la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) pour la réalisation de ces objectifs :

- le renforcement des moyens institutionnels et politiques et la gestion efficace de l'environnement et des ressources naturelles ;
- l'amélioration de l'accès durable aux services de base ;
- la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles ;
- la gestion de l'environnement local et global conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions internationales ; et
- la mise en place de mécanismes de financement de la stratégie de développement durable. Chacun de ces axes stratégiques a été décliné en axes opérationnels et en activités partagées entre les différentes parties prenantes à la mise en œuvre ».

Lorsque l'on considère le secteur de l'Environnement dans son ensemble, les crédits d'investissements autorisés pour les activités de protection de l'environnement ont progressé plus rapidement que ceux destinés au fonctionnement de l'Administration.

La croissance du PIB dans différents secteurs se trouve dans le tableau 3.

Tableau N°3 : croissance du PIB dans différents secteurs

CROISSANCE REELLE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB Secteur primaire	2,5%	13,2%	5,6%	11,4%	-1,3%	8,6%	-7,4%	10,4%
PIB Agriculture	1,0%	20,2%	6,4%	16,0%	-4,5%	13,9%	-13,7%	14,8%
PIB Agriculture vivrière hors riz	6,4%	14,4%	5,6%	14,0%	-1,8%	17,9%	-25,8%	22,7%
PIB branche consolidé du riz	2,6%	48,5%	6,0%	24,0%	-24,6%	10,0%	15,6%	-2,2%
PIB Agriculture industrielle hors coton	8,0%	22,0%	9,0%	9,5%	2,0%	2,0%	5,0%	7,3%
PIB branche consolidé coton	-41,1%	-16,8%	16,8%	6,5%	81,6%	1,8%	-2,1%	24,5%
PIB Elevage	4,6%	4,0%	4,2%	4,3%	4,0%	0,0%	4,0%	3,7%
PIB Pêche	4,3%	3,0%	3,8%	4,0%	4,6%	0,0%	4,5%	4,0%
PIB Sylviculture	4,5%	3,9%	5,6%	4,6%	4,6%	0,0%	4,5%	4,0%
<i>PIB Secteur secondaire</i>	-4,6%	-4,6%	3,5%	-2,1%	8,1%	-2,9%	5,5%	9,1%
PIB Produits de l'extraction	-8,4%	-6,4%	1,5%	-14,3%	0,0%	9,2%	1,5%	-2,2%
PIB Agroalimentaire-boisson-tabac	0,7%	-20,0%	8,1%	4,0%	18,6%	-16,0%	14,1%	35,0%
PIB Industries textiles	-19,9%	-34,0%	5,0%	4,9%	31,0%	40,0%	-4,8%	28,0%
PIB Autres branches manufacturières	-19,1%	16,2%	-9,2%	-8,4%	15,5%	-1,5%	5,8%	-0,4%
PIB Electricité eau	9,7%	10,0%	10,0%	10,0%	8,0%	-2,0%	9,9%	10,0%
PIB Bâtiment et travaux publics	8,7%	4,5%	6,0%	7,0%	5,0%	-25,0%	10,0%	5,0%
<i>PIB Secteur tertiaire</i>	10,4%	4,3%	3,5%	4,5%	3,8%	-6,7%	8,9%	4,2%
PIB Commerce	12,0%	4,4%	4,5%	5,5%	4,0%	1,0%	8,0%	2,0%
PIB Transport et télécommunication	20,9%	10,0%	1,9%	5,0%	5,2%	0,0%	9,0%	7,4%
PIB Autres services marchands non financiers	8,0%	1,0%	5,3%	4,0%	2,0%	-35,0%	15,0%	3,0%
PIB Services financiers	5,0%	2,0%	3,5%	3,5%	3,0%	-10,0%	5,0%	4,0%
PIB Services non marchands	1,2%	2,0%	1,9%	3,0%	4,0%	-4,7%	7,4%	6,2%
PIB Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	-12,3%	5,5%	4,0%	5,0%	9,0%	-10,0%	3,0%	3,0%
PIB au coût des facteurs, prix de 1987	3,9%	5,5%	4,4%	5,9%	2,5%	0,1%	1,3%	7,6%
Taxes indirectes (moins subventions)	9,5%	-2,0%	5,9%	4,2%	6,0%	-1,1%	7,5%	2,0%

PIB aux prix du marché, prix de 1987	4,3%	5,0%	4,5%	5,8%	2,7%	0,0%	1,7%	7,2%
EMPLOIS								
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CONSOMMATION FINALE	4,4%	3,3%	3,1%	4,5%	4,0%	0,7%	6,6%	3,6%
MENAGES	4,5%	1,9%	3,1%	4,4%	4,0%	2,5%	6,0%	3,0%
ADMINISTRATIONS	4,3%	8,0%	3,0%	5,0%	3,8%	-5,0%	8,5%	5,5%
FORM. BRUTE DE CAPITAL (Investissements)	5,6%	7,9%	6,5%	15,7%	-2,5%	-9,2%	-18,2%	31,6%
FBCF	15,2%	-0,8%	14,0%	6,9%	5,6%	-30,8%	24,0%	17,2%
Privée	12,9%	3,7%	10,5%	7,7%	7,0%	-15,0%	9,0%	5,0%
VARIATION DE STOCKS	-75,8%	359,9%	-58,7%	227,4%	-66,7%	528,6%	-134,0%	-112,3%
EXPORTATIONS	0,5%	-13,0%	1,0%	6,0%	3,2%	7,0%	7,5%	2,0%
IMPORTATIONS	1,2%	-19,1%	-3,4%	12,0%	2,0%	1,2%	9,0%	4,5%

3.1.3. Revue budgétaire

La revue budgétaire a eu lieu en présence des diplomates, des partenaires techniques et financiers et des représentants de la banque mondiale et plusieurs personnalités du monde des affaires. Elle, constitue un moment privilégié de dialogue autour des questions touchant aux stratégies économiques conformes aux chantiers du programme de développement du pays et aux objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

A cette occasion, la dette extérieure du pays est examinée et des orientations budgétaires sont données. Les questions portant entre autres sur la mobilisation des ressources internes, l'impact des crises sont également examinées.

a) Dette extérieure et orientations budgétaires

Les orientations de la politique budgétaire du Mali et le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté sont en ligne de mire : Il s'agira d'envisager la contribution des financements extérieurs pour le bouclage financier du programme de l'année. L'un des objectifs recherchés est d'accompagner la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans une optique d'utilisation de plus en plus accrue des procédures nationales dans la livraison de l'aide et de renforcer la responsabilité du Gouvernement dans la politique d'allocation des ressources publiques.

Cela s'inscrit dans la mise en œuvre de la **déclaration de Paris**, du plan national d'efficacité de l'aide et de la stratégie commune d'assistance au pays de l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

b) Mobilisation des ressources internes

Il s'agit également de la mobilisation des ressources internes, l'utilisation efficace des ressources budgétaires et le renforcement du système de production et de diffusion d'une information fiable et exhaustive qui sont autant de défis à relever avec les moyens adéquats.

c) Impact des crises financières

Les situations de crise financière freinent la croissance et altèrent l'accessibilité des couches les plus vulnérables aux capacités productives et aux produits de première nécessité. La conjugaison des efforts du gouvernement et des partenaires financiers contribue alors à améliorer significativement les conditions de vie des populations et à justifier ainsi vis-à-vis des contribuables et des compatriotes, la pertinence de l'aide apportée au pays.

3.1.4. Analyse économique-environnementale

L'analyse économique-environnementale à l'échelle nationale facilite la formulation de politiques environnementales et apporte une dimension pratique importante au niveau de la prise de décision. Ce type d'analyse repose sur le constat que les problèmes environnementaux doivent être pris en charge comme partie intégrante de la transition socio-économique que tentent d'opérer les pays en voie de développement et particulièrement le Mali face à la double contrainte de la pauvreté et de la protection de l'environnement.

L'évaluation économique a donc pour but de faciliter l'élaboration d'une stratégie qui doit non seulement mettre en avant des objectifs atteignables mais également proposer un plan d'actions à court et moyen terme, tout en identifiant le « chemin critique » pour les mettre en œuvre.

En d'autres termes, il ne s'agit pas simplement d'investir dans des mesures de remédiation voire de prévention, mais il s'agit aussi d'esquisser une stratégie globale à intégrer dans le cadre politique.

La méthodologie d'évaluation consiste à :

- Déterminer les impacts environnementaux majeurs sur les domaines environnementaux suivants : eau, air, sols, forêts, biodiversité, déchets, archéologie, énergie et environnement mondial ;
- Faire une collecte de données au niveau national pour appréhender le 'métabolisme' étudié (dans notre cas le pays en tant que tel, le niveau MACRO) avec ses flux de ressources naturels et de production, les flux d'Intrants et d'Extrants. Ces données concernent aussi bien les quantités que les coûts ;
- Faire l'évaluation économique pour définir les coûts de dommages et d'inefficiences (CDI) ainsi que les coûts de remédiation (CR). Ces coûts sont ramenés en % du PIB pour chaque domaine environnemental ;
- Déterminer les priorités d'actions sur la base du calcul du ratio CDI/CR le plus avantageux.

3.1.5. Budget Programme

Un « budget-programme » est un budget qui est centré sur les objectifs que l'on cherche à atteindre « sorties » ou « outcome » plutôt que sur des rubriques classiques de dépenses pour des activités ou des moyens « entrées » ou « in-put ».

En d'autres termes, le budget-programme est le reflet d'un processus qui met en valeur des objectifs à atteindre et les traduit en dépenses nécessaires.

L'établissement d'un budget-programme fait partie intégrante du système de rationalisation des choix budgétaires que l'on appelle PPBS (planning-programming-budgeting system). Dans

un tel processus, le budget n'est que le plan des dépenses à engager pour réaliser un plan d'action. L'élaboration du programme et l'établissement du budget-programme sont par conséquent deux opérations distinctes mais interdépendantes, l'élaboration du programme étant l'étape première essentielle, celle du budget-programme permettant le calcul du coût de ces mesures.

Le processus d'élaboration du Budget de l'Etat se déroule suivant deux (02) phases : administrative et parlementaire. Il s'insère dans un calendrier budgétaire qui démarre en février jusqu'au vote du budget.

Phase administrative : Période de Février à mi-octobre

Elaboration et adoption de la note d'orientations économiques du Budget Général de l'Etat

Au début du processus, une note d'orientations économiques du Budget de l'Etat (NOEB) qui se fonde sur le cadre macroéconomique est rédigée, prenant en compte les documents de politiques et de stratégies nationales.

La note d'orientations est axée sur l'analyse des évolutions récentes observées au plan national, régional et international. Elle intègre les critères de convergences retenus par les pays de l'UEMOA, l'évolution des principales devises et le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) qui permet de se faire une idée approximative des ressources auxquelles on pourrait s'attendre à l'horizon des trois années à venir afin de cibler les projections de dépenses dans les proportions réalisables.

La note d'orientations économiques du Budget de l'Etat (NOEB) doit être adoptée par le Conseil des Ministres.

Réunions techniques (Mars-Avril)

Il s'agit d'une nouvelle phase de discussion qui intègre désormais le processus budgétaire en amont de la notification de la lettre de cadrage.

Ces réunions prennent la forme d'un cadre d'échanges techniques en amont de la notification de la lettre de cadrage marquant ainsi, une rupture avec la procédure traditionnelle qui consistait à notifier les enveloppes de crédits aux sectoriels sans un dialogue franc et ouvert ou une consultation préalable.

L'objectif poursuivi est de renforcer la mise en cohérence des allocations de ressources avec les objectifs sectoriels à travers le développement d'une fonction d'analyse stratégique (diagnostic de situation) et de chiffrage des coûts des actions proposées. Elles constituent désormais le

premier niveau d'examen des propositions de réformes des sectoriels qui doivent être en cohérence avec les points d'application des orientations retenues dans le projet de NOEB.

Notification de la lettre de cadrage

La notification de la lettre de cadrage marque officiellement le lancement de la formulation du budget de l'Etat.

Elle rappelle aux ministères dépeniers, les grandes lignes des orientations économiques du Gouvernement et précise les dispositions à observer dans l'élaboration du budget et les proportions dans lesquelles doivent évoluer les différentes natures de dépenses pour l'année budgétaire à venir.

Elaboration de la première esquisse des budgets sectoriels

Le Budget Général d'Etat étant un budget unifié, c'est-à-dire les dépenses ordinaires et les dépenses en capital étant regroupées dans une seule Loi de finances, les services compétents du MEF et du MDAEP travaillent de concert et appuient les sectoriels dans l'élaboration de la 1^{ère} esquisse de leur budget en se fondant sur les données provisoires conformes aux enveloppes indicatives qui leur sont communiquées.

Arbitrages budgétaires

Les étapes sont à considérer :

- la 1^{ère} esquisse du Budget. Suite à cela un arbitrage conduit par le DGB, assisté de la DGIFD, recense les problèmes posés par les sectoriels et qui sont restés sans solution ;
- le pré-arbitrage. Après le pré-arbitrage, intervient la conférence budgétaire conduite par le MEF pour chercher des solutions aux problèmes qui n'ont pas pu être tranchés au niveau de la DGB ;
- la Conférence budgétaire ;
- le Conseil des Ministres. L'avant-projet du budget finalisé après la conférence budgétaire est soumis à l'examen du Conseil des Ministres pour approbation et le projet de Loi est transmis à l'Assemblée Nationale.

Phase parlementaire : mi-octobre à décembre

Après le dépôt du projet du budget à l'Assemblée Nationale, la phase parlementaire se poursuit du mois d'octobre au mois de décembre et aboutit au vote de la Loi des Finances, à l'issue de long et riches débats en commission et en plénière.

Au total, la présente démarche qui vient d'être décrite se veut être globale et s'applique aussi bien pour l'élaboration du budget classique que celle des budget-programmes.

3.1.6. Plan Stratégique de Développement Régional (PSDR)

Le Plan Stratégique de Développement Régional est un document de planification de second niveau pour la région. Il constitue la matérialisation technique, économique et organisationnelle de la stratégie adoptée dans la logique de promouvoir dans le temps et dans l'espace les activités et la promotion du potentiel socioéconomique avec le souci de la réduction des inégalités. La durée de 10 à 15 ans lui donne une certaine dimension à travers la définition d'une vision de stratégie de développement sur la base des réalités de la région. Il doit être perçu comme un document d'orientation stratégique, devant servir au processus de planification opérationnelle.

3.1.7. Programme de Développement Economique Social et Culturel (PDESC)

En réponse aux aspirations des populations en matière de promotion du développement et de renforcement de la démocratie, le pouvoir central au Mali a opté au sortir de la révolution de 1991 pour une décentralisation totale. De façon implicite cette réforme devrait également prendre en charge la question de la transparence dans la gestion des affaires et celle d'une plus grande mobilisation des ressources financières au niveau des populations par leur implication à toutes les étapes de conception et de mise en œuvre des actions de développement.

De ce fait, l'Etat n'est plus le seul acteur de développement et /ou de la structuration de l'espace national. Des dispositions légales font intervenir, plusieurs acteurs de façon complémentaire, à savoir : collectivités territoriales, opérateurs économiques et société civile, ayant des rôles, des responsabilités et des centres d'intérêts spécifiques.

Anticipant sur l'inexpérience des élus en matière de gestion des affaires collectives, le législateur a prévu que l'organe délibérant de la collectivité élabore un programme de développement économique social et culturel pour éviter un pilotage à vue des affaires de la collectivité.

Pour accompagner les collectivités dans leurs missions, le Gouvernement et ses partenaires ont mis en place le Programme National d'Appui aux Collectivités Territoriales (PNACT I). Ce programme comprenait un volet financier et un volet technique. Le processus de planification locale a été particulièrement influencé par ces deux axes du PNACT. En effet, tout projet non inscrit dans le programme de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) n'était éligible au financement du Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT).

Le programme de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) se construit autour de concepts clés qu'il convient ici de définir. (Source : Direction Nationale des Collectivités territoriales).

Le Schéma d'aménagement du territoire :

Le Schéma d'aménagement du territoire est un outil opérationnel de l'aménagement du territoire qui définit les conditions d'une utilisation optimale de l'espace national par l'ensemble de la collectivité et sur le long terme (au moins une génération ou/25 ans.).

C'est un cadre de référence politique, administratif, juridique, technique et de planification multi -sectorielle des investissements physiques à réaliser dans un territoire destiné à permettre le développement économique durable tout en préservant la capacité productive du milieu.

Le plan :

Le plan est le résultat (le produit) du processus de la planification ; c'est un document qui contient les orientations générales, les objectifs prédéfinis, les stratégies, les programmes et les mesures d'accompagnement. Il est multisectoriel, macro-économique et macro - spatial. Il se conçoit généralement à moyen terme (4 à 7 ans).

Le programme :

Le programme est un ensemble de projets (actions) mis en cohérence pour atteindre des objectifs spécifiques dans un laps de temps relativement court (1 à 5 ans). Il peut être sectoriel ou intersectoriel, concerner une zone ou localité bien délimitée, il s'élabore autour d'un projet structurant. Sa caractéristique principale doit être l'opérationnalité.

Le projet :

Le projet est un ensemble d'activités et de moyens nécessaires à la réalisation d'objectifs spécifiques bien déterminés et bien localisés dans le temps et dans l'espace. Il constitue l'unité d'action du système de planification.

Le Budget :

Le budget est une prévision de moyens (recettes) et de leur utilisation (dépenses) pour une période donnée (généralement une année). De plus en plus, dans le cadre de la recherche d'une plus grande efficacité/efficacités dans l'utilisation des ressources, on parle de budget - programme orienté vers des résultats/performances prédéterminés.

Le budget représente donc un système comptable conventionnel qui classe les transactions de l'Etat et/ou la collectivité en donnant une liste des recettes provenant des divers types d'impôts et d'autres opérations du secteur public et qui expose les dépenses par catégories.

La Stratégie :

La stratégie est un ensemble de mesures et de dispositifs devant permettre d'atteindre des objectifs prédéterminés. Elle consiste principalement à combiner les trois éléments clefs que sont : les options prioritaires, les acteurs privilégiés et les ressources (hommes, capitaux, techniques etc.). Des trois éléments, celui relatif aux ressources est le plus important et son analyse conduit à poser les trois questions suivantes :

- Où trouver les ressources ?
- Comment les mobiliser ?
- Comment les utiliser ?

3.1.8. Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est un outil d'analyse clé pour la prise de décisions favorisant la durabilité environnementale. Elle permet d'évaluer les effets environnementaux des projets de politique, de plan ou de programme, ainsi que les solutions de rechange envisageables et éclaire la prise de décisions stratégiques par une analyse minutieuse des risques et des possibilités en matière d'environnement.

L'EES facilite la prise en compte des considérations environnementales tôt au cours du processus d'élaboration des politiques et permet ainsi d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement, y compris les effets que des changements environnementaux pourraient avoir sur la santé et les conditions socioéconomiques. Les principaux avantages de l'EES tiennent au fait qu'elle permet de déterminer les mesures à prendre pour accroître les effets positifs sur l'environnement et atténuer les effets négatifs. L'EES contribue également à simplifier l'évaluation environnementale des projets en éliminant la nécessité de statuer sur certaines questions à l'étape de la conception du projet, et permet de tenir compte des effets environnementaux cumulatifs. Le processus de l'EES favorise aussi l'élaboration et l'adoption de politiques cohérentes, car il appuie les objectifs de durabilité environnementale.

L'EES doit être effectuée pour tout projet de politique, de plan ou de programme dont la mise en œuvre peut entraîner des effets environnementaux importants, tant positifs que négatifs. Les recherches y sont moins détaillées que pour l'étude de l'impact sur l'environnement (EIE), mais plus étendues (examen de solutions de remplacement ou de variantes). Les éléments essentiels d'un projet (p. ex. le choix de la variante ou de la grandeur de l'installation) étant déjà fixés à ce niveau, il est utile de tenir compte, à ce stade déjà, des conséquences environnementales de manière approfondie. L'EES permet de déceler à temps les effets globaux d'un projet et les conflits potentiels qu'il présente, de manière à alléger et à accélérer ensuite le déroulement de l'EIE sur celui-ci.

Cette approche est reconnue comme un moyen efficace, souple et évolutif d'intégrer les préoccupations environnementales et le développement durable au plus haut niveau des organes de décision et de les informer des conséquences probables des actions proposées.

En résumé, l'évaluation environnementale stratégique permet de :

- examiner la justification, la nécessité, la faisabilité et les alternatives d'une politique publique, d'un plan ou d'un programme et vérifier leur compatibilité environnementale pour orienter le choix vers des variantes plus favorables à l'environnement ;
- prendre en compte les problèmes environnementaux à la source au lieu de se limiter à traiter leurs symptômes et leurs impacts, comme dans le cas des études d'impact sur l'environnement ;
- créer un contexte adéquat pour l'étude d'impact sur l'environnement, en récoltant un bon nombre de données environnementales à un niveau supérieur de planification ;

- mettre en évidence les éventuels effets cumulatifs au niveau régional ;
- simplifier et raccourcir la durée de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE)
- intégrer l'environnement et le développement durable dans les processus décisionnels, favorisant ainsi la formulation des politiques et des plans environnementaux plus durables ;
- favoriser la prise en compte d'alternatives plus nombreuses que dans l'EIE ;
- responsabiliser les décideurs à l'égard des enjeux environnementaux de leurs actions ;
- faciliter la coordination interministérielle ;
- réduire le temps et les efforts d'évaluation en aval des décisions, à travers les mécanismes d'arrimage entre les différents processus d'évaluation environnementale.

L'application de l'EES rencontre aussi, à l'instar de l'EIE des limites qui peuvent réduire son efficacité. Au titre de ces limites on peut retenir (MEA, 2011) :

- le manque de clarté des documents de planification ;
- le manque de données appropriées pour établir le diagnostic environnemental (données limitées, problème de standardisation) ;
- les incertitudes sur les conditions environnementales, sociales et économiques potentielles liées aux différents domaines sectoriels.

Il importe de signaler que la mise en œuvre du processus d'EES peut être confrontée à certains obstacles au niveau institutionnel, des procédures d'application et dans le rôle des différents acteurs. A ce niveau, on tiendra compte de :

- du scepticisme des acteurs institutionnels à soumettre leurs choix stratégiques à l'évaluation et à la consultation (question de confidentialité, sentiment de perte de contrôle). L'efficacité de la mise en œuvre de l'EES est ainsi très dépendante de la volonté politique à assurer l'organisation institutionnelle et administrative du processus ;
- de la résistance des acteurs et des planificateurs estimant que l'EES impose des mesures déjà exigées par certaines procédures de planification existantes ;
- de la perception que l'EES augmente significativement les coûts et la durée du processus ;
- du manque d'expérience en matière d'intégration de l'environnement dans les stratégies sectorielles de certaines structures et dans les processus décisionnels ;
- de l'absence de lignes directrices du point de vue méthodologique dans l'application du processus ;
- du manque de clarté dans la définition des rôles et des responsabilités des acteurs institutionnels ;
- du manque d'appréciation de l'importance de la consultation du public comme facteur clé de la réussite du processus d'EES.

3.2. Conséquences liées au manque d'outils

Les seules conséquences liées au manque d'outils, non les moindres, évoquées par les parties prenantes sont :

- la mauvaise planification des activités et ;
- leur mauvais suivi-évaluation.

3.3. Contraintes lors de l'utilisation des outils

Les principales contraintes évoquées par les parties prenantes lors de l'enquête préliminaire sont les suivantes :

- la faiblesse de l'enveloppe allouée ;
- l'évolution en dents de scie des montants alloués ;
- la diminution des ressources allouées en cours d'exercice par Le collectif budgétaire ;
- la non pertinence de certains indicateurs fournis par les structures partenaires (revue) ;
- le dépôt en retard des rapports annuels des structures (revue) ;
- les contraintes budgétaires pour la tenue de l'atelier de validation.

Les difficultés sont également d'ordres Institutionnels, organisationnels et financiers :

- le non arbitrage de l'ancrage de l'ESS ;
- la tenue irrégulière des cadres de concertations ;
- la faiblesse de production des rapports d'activités de certains projets/programmes ;
- la faiblesse de renseignement de certains indicateurs ;
- la faiblesse de moyens financiers pour la collecte des données ;
- l'insuffisance de ressources humaines et financières pour la conduite des études d'analyses économique-environnementale.
- le retard dans le financement des activités ;
- la faiblesse des ressources humaines en quantité et la qualité ;
- l'insuffisance de visibilité dans les actions de coordination ;
- la faiblesse institutionnelle.

3.4. Propositions d'amélioration des outils

Lors de la consultation des parties prenantes, les principales propositions d'amélioration des outils économiques pour une meilleure allocation des ressources budgétaires faites sont les suivantes :

- allouer des ressources plus substantielles et adéquates aux activités;
- renforcer les capacités des différentes structures surtout en matière de planification ;
- faire des planifications très réalistes (bonne programmation) ;
- éviter de programmer des activités sans coût (les coûts sont affectés beaucoup plus tard) ;
- ne pas affecter les ressources à la tête du client (marchandage au cours des arbitrages) ;
- établir plus de cohérence entre les politiques sectorielles et les ressources allouées ;
- traiter spécifiquement l'environnement dans la planification ;

- tenir compte du rapport coût-bénéfice ;
- dynamiser le cadre de concertation des structures du secteur Eau, environnement et Domaines de l'Etat afin de renseigner les indicateurs du CSCRP 2012 – 2017 ;
- tenir régulièrement les réunions des points focaux des AME ;
- former techniquement les agents ;
- alléger les procédures financières ;
- renforcer les capacités des acteurs ;
- procéder au renforcement institutionnel.

IV. L'INSTITUTIONNALISATION DES OUTILS ECONOMIQUES

4.1. Définition

Plusieurs définitions du mot « institutionnalisation » existent. Le terme **institutionnalisation** est utilisé dans la sociologie pour désigner le processus de formalisation, de pérennisation et d'acceptation d'un système de relations sociales. Ce système de relations sociales peut prendre des formes très variées, par exemple, il peut être une organisation, un rôle social, voire une série de valeurs et /ou de normes. (Wikipédia)

Dans le cadre de cette étude la définition suivante a été retenue : « donner à quelque chose un caractère d'institution ». C'est-à-dire mettre en place un cadre légal, un ensemble de règles visant à systématiser une action, une activité ou une façon de faire.

4.2. Pratiques exemplaires en matière d'institutionnalisation

Il est important ici de citer quelques exemples de bonnes pratiques en matière d'institutionnalisation. Au Mali on peut citer entre autres :

- la scolarisation obligatoire des enfants de moins de 15 ans ;
- la prise en compte du genre dans les politiques sectorielles ;
- la prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles ;
- la prise en compte des changements climatiques dans la planification du développement.

Pour qu'une pratique puisse être exemplaire, elle doit remplir au moins six grandes fonctions :

- susciter un engagement ferme à l'égard de l'amélioration de la capacité des organismes Gouvernementaux à axer leur gestion sur les résultats;
- rallier les suffrages en faveur de plans nationaux qui prévoient des résultats et qui définissent les effets et les cibles;
- montrer, par le geste et la parole, que les données sur les résultats orientent les priorités stratégiques et budgétaires et qu'elles servent à apprendre à améliorer la performance;
- mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour accomplir la tâche;

- encourager la collaboration et donner les moyens d’agir pour arriver aux résultats recherchés;
- instaurer une culture organisationnelle selon laquelle les renseignements sur la performance et les résultats occupent une place centrale, et l’on fait rapport objectivement de l’information sur la performance puisqu’elle sert à améliorer la gestion et non pas à sanctionner.

4.3. Les étapes de l’Institutionnalisation des outils économiques

L’institutionnalisation des outils économiques passe par les étapes suivantes :

4.3.1. Étape 1 : Mettre en place un environnement politique, législatif, réglementaire et financier favorable à l’institutionnalisation des outils économiques

Actions envisagées :

- rendre effectif le transfert de compétences des ressources aux Collectivités Territoriales en matière d’environnement et de gestion des ressources naturelles;
- suivre la mise en œuvre du CSCR 2012 – 2017 ;
- relire les textes obsolètes et élaborer les textes complémentaires afférents aux différents outils si nécessaire;
- définir les normes pour une gestion et /ou une exploitation rigoureuse et efficiente de l’environnement;
- renforcer la couverture territoriale en système de financement alternatif afin de favoriser les activités génératrices de revenus.

4.3.2. Étape 2 : Mettre en place un cadre institutionnel approprié et le rendre opérationnel

Actions envisagées :

- mettre en place un dispositif institutionnel conforme aux textes régissant les outils économiques et aux orientations des politiques de développement ;
- clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs.

4.3.3. Étape 3 : Renforcer les capacités des acteurs

Actions envisagées :

- élaborer un plan et des programmes de formation appropriés aux différents outils économiques à l’intention des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions de développement en faveur de la durabilité environnementale;
- mettre en œuvre les programmes de formation ;
- doter en équipements et moyens de travail adéquats les structures techniques chargées de l’utilisation des outils économiques aux fins de protection de l’environnement ;

- capitaliser et diffuser les bonnes pratiques des acteurs notamment dans la prévention et la gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles ;
- élaborer un guide pratique de prévention et de gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles en langues nationales ;
- renforcer les capacités du Secteur Privé et des organisations de la société civile à l'utilisation des outils économiques.

4.3.4. Étape 4 : Établir des mécanismes de gouvernance et de supervision

Actions envisagées :

- définir les normes en matière de gestion de l'environnement et du développement ;
- prévoir des sanctions en cas de non-respect des normes et de la législation en vigueur ;
- suivre l'application des sanctions.

4.3.5. Étape 5 : Développer des partenariats

Actions envisagées :

- développer les partenariats à travers la mise en place de mécanismes de concertation périodique entre les acteurs du développement ;
- renforcer le mécanisme de développement de l'intercommunalité en matière de gestion des actions de développement.

4.3.6. Étape 6 : Généraliser l'analyse Economique

De l'effet de serre au recul de la biodiversité en passant par la sécheresse et la pollution sous toutes ses formes, la question environnementale a aujourd'hui totalement investi le champ de la discipline économique. Cette révolution culturelle débute dans les années 1970 avec la prise de conscience écologique qui suit la médiatisation des premières grandes pollutions.

L'analyse économique devrait s'étendre à tous les domaines de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté.

Actions envisagées

- étendre l'analyse économique à tous les domaines de l'environnement ;
- former les cadres des départements sectoriels concernés à l'analyse économiques.

4.3.7. Étape 7 : Faire du plaidoyer en faveur de l'environnement

Par plaidoyer, on entend le fait de mener des actions afin de provoquer les changements recherchés. Ainsi, le plaidoyer doit impérativement se dérouler dans un contexte particulier et avoir un objectif précis. Il se peut que les actions de plaidoyer cherchent à modifier une politique ou une pratique nationale, voire même internationale. Mais elles

peuvent aussi se dérouler dans un contexte très local ; elles peuvent signifier la capacitation des individus et des communautés locales pour qu'ils puissent mener des actions en leur nom propre afin de faire bouger les choses. Cela impliquera aussi une perception claire des influences politiques et des pouvoirs exercés sur les cibles du plaidoyer.

Dans un tel contexte Il est difficile d'institutionnaliser les outils économiques pour une structure ou une organisation si elle est seule à adopter cette approche. Pour être efficace, il est souhaitable d'associer toutes les parties prenantes à cette démarche.

Certains partenaires, de par leur fonction ou de par leur insensibilité à l'égard des questions liées aux outils économiques, sont plus difficiles à impliquer. Le travail de sensibilisation, d'information et de plaidoyer prend alors toute son importance.

Actions envisagées

- consulter les parties prenantes sur l'institutionnalisation des outils ;
- informer, sensibiliser les parties prenantes en vue d'une bonne prise de décision ;
- favoriser l'acceptabilité, la diffusion et l'implantation des recommandations par les parties prenantes ;
- mettre en place un système de suivi-évaluation pour l'institutionnalisation des outils et leur pérennité.

V. RECOMMANDATIONS POUR L'INSTITUTIONNALISATION DES OUTILS ECONOMIQUES

Dans le cadre du processus de l'institutionnalisation effective des outils économiques pour une meilleure allocation des ressources budgétaires en faveur d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles pour l'économie, les étapes à venir devraient prendre en compte les actions préparatoires et les considérations suivantes :

5.1. Informer, sensibiliser et consulter les parties prenantes

Peuvent être considérés comme parties prenantes tous les acteurs qui possèdent un intérêt associé à la question d'évaluation, qui peuvent être touchés par celle-ci ou qui, en raison de leur statut peuvent exercer une influence active ou passive sur la prise de décision et la mise en œuvre des mesures prises.

Les parties prenantes seront consultées à travers une méthode de discussion visant l'explicitation et la confrontation des points de vue dans le but de formuler des recommandations ou de parvenir à une décision.

La consultation des parties prenantes peut viser différents objectifs, entre autres :

- **assurer l'utilité, la faisabilité et la pertinence des recommandations**

Toute évaluation devrait être jugée selon son utilité et son utilisation réelle, c'est-à-dire selon la façon dont les personnes sur le terrain vivent le processus d'évaluation et en appliquent les

résultats. Certaines parties prenantes considèrent le manque d'applicabilité des recommandations comme l'une des barrières à l'adoption de celles-ci. D'autres déplorent aussi le fait que les recommandations sont souvent ambiguës et imprécises, qu'elles ne couvrent pas tous les aspects pertinents ou que l'information est trop complexe ou difficile à appliquer dans la pratique.

Il importe donc d'éviter ces écueils et faire des recommandations « réalistes et appropriées » donc plus facilement applicables.

➤ **favoriser l'acceptabilité, la diffusion et l'implantation des recommandations par les parties prenantes**

La consultation des parties prenantes permet de dégager les enjeux importants pour celles-ci et de documenter leurs expériences, valeurs et perspectives ainsi que les conditions de mise en œuvre des recommandations. L'engagement et la collaboration des parties prenantes ne vise pas seulement à « rendre le sujet tangible ou à fixer la portée exacte de la recherche et les questions auxquelles on veut répondre mais aussi créer ».

L'adhésion pour atteindre des résultats clairs et des réponses réalistes et trouver des canaux de communication et des relais efficaces » [Piérart *et al.*, 2012, p. iii-iv]. Elle contribue également à formuler des recommandations dans un langage et dans un format accessibles aux personnes visées [Davis *et al.*, 2007; Hailey, 2005].

➤ **améliorer la qualité et la rigueur des évaluations**

En assurant l'utilité, la faisabilité et la pertinence des recommandations et en favorisant leur acceptabilité et leur mise en œuvre, la participation active des parties prenantes à la production des connaissances contribue à la qualité, à la rigueur et aux retombées des évaluations.

➤ **répondre à l'exigence en matière d'efficience**

La recherche de l'efficience suppose que les recommandations répondent aux besoins des milieux concernés et qu'elles soient applicables dans leur contexte respectif, tout en tenant compte de la rareté des ressources.

➤ **maintenir le processus d'évaluation ouvert, transparent, inclusif, éthique et démocratique**

Par souci démocratique et éthique, les personnes concernées par les recommandations, qu'elles soient appelées à les subir ou à les appliquer, devraient être consultées.

Par ailleurs, l'exigence croissante relativement à la transparence et l'obligation de rendre des comptes ont incité à intégrer dans le processus, la participation du public. La délibération entre plusieurs types de participants sert de « garde-fou contre la partialité des "spécialistes" ». Elle permet d'intégrer les valeurs, les préférences et les différentes perspectives et expériences, de rendre compte des divergences et de « rallier les opposants potentiels ».

Le fait que le processus d'évaluation soit ouvert, transparent, inclusif, éthique et démocratique lui donne une légitimité et de la crédibilité.

➤ **examiner l'existence de conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents**

Par souci d'équité, il faudra examiner et gérer les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents des associations, organismes, professionnels, patients, experts et autres parties prenantes consultés.

La rigueur scientifique s'applique à l'occasion de la consultation de parties prenantes en s'assurant que la collecte de l'information et des données ainsi que leur analyse s'appuient sur des méthodes rigoureuses. L'application des règles et procédures pour la participation des experts et des organisations s'appuient sur l'utilisation de méthodes éprouvées.

5.2. Renforcer les capacités des parties prenantes

La durabilité de toute initiative dépend de la qualité des capacités au niveau national. Les activités de renforcement des capacités sont conduites dans les domaines suivants :

- planification et gestion ;
- négociation d'accords de partage des avantages de l'économie de l'environnement ;
- participation efficace à la prise de décisions concernant l'utilisation des savoirs sous réserve de leur approbation préalable en connaissance de cause ;
- soutien des mesures visant à renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de représenter et de défendre pleinement leurs intérêts lors des négociations ;
- renforcement des capacités des communautés autochtones et locales à évaluer, inventorier et surveiller les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles connexes, avec leur approbation et leur consentement ;
- conception des programmes et élaboration des matériels ;
- formation des formateurs et des facilitateurs ;
- évaluation des résultats des apprenants ;
- suivi et évaluation ;
- création de réseaux et de partenariats entre les principales parties prenantes nationales et facilitation de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

5.3. Mettre en place un système de suivi-évaluation pour l'institutionnalisation des outils et leur pérennité

L'objectif d'ensemble est d'établir un système de suivi-évaluation, d'apprentissage et de dissémination pertinent, efficace et performant.

Il s'agira spécifiquement de :

- promouvoir et institutionnaliser le suivi-évaluation, l'apprentissage et la dissémination pour encourager le rapportage fondé sur la preuve et l'évaluation d'impact ;

- évaluer et identifier les besoins des parties prenantes afin de prioriser les interventions ;
- rassembler et utiliser les données et informations de référence de manière efficace et performante ;
- recueillir, analyser, utiliser et restituer de manière systématique et continue les données de suivi ;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies appropriées pour les évaluations périodiques internes et externes afin de mesurer les performances en termes de pertinence, performance, efficacité, impact et pérennité et d'orienter la prise de décisions ;
- identifier, capturer, documenter et disséminer les bonnes pratiques et les leçons pertinentes.

Il est important de signaler que l'ensemble de ces mesures devraient être initiées et coordonnées par l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable en collaboration avec d'autres structures impliquées dans la gestion de l'Environnement.

VI. PLAN D'ACTION

Un plan d'action sommaire est proposé, il appartiendra aux institutions responsables des actions de l'affiner lors de la mise en œuvre (voir tableau N°4 ci-dessous).

Tableau N°4 : PLAN D'ACTION POUR L'INSTITUTIONNALISATION DES OUTILS

ACTIONS	ACTIVITES	RESSOURCES			Délais de réalisation		
		Responsables	Autres acteurs	Financières	An I	An II	An III
<u>ACTION 1</u> : Mettre en place un environnement politique, législatif, réglementaire et financier favorable à l'institutionnalisation des outils économiques	Activité 1.1 Rendre effectif le transfert de compétences des ressources aux Collectivités Territoriales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles;	MEADD	MEF, MAT, MJ	19 950 000			
	Activité 1.2. Suivre la mise en œuvre du CSCR 2012 – 2017 verdi	MEADD	MEF, MATP	5 000 000			
	Activité 1.3 Relire les textes obsolètes et élaborer les textes complémentaires afférents aux différents outils si nécessaire	MEADD	Tous ministères	5 000 000			
	Activité 1.4 Définir les normes pour une gestion et /ou une exploitation rigoureuse et efficiente de l'environnement	MEADD	Tous ministères	10 000 000			
	Activité 1.5 Renforcer la couverture territoriale en système de financement alternatif afin de favoriser les	MEF	MEADD	15 000 000			

	activités génératrices de revenus						
ACTION 2 : Mettre en place un cadre institutionnel approprié et le rendre opérationnel	Activité 2.1. Mettre en place un dispositif institutionnel conforme aux textes régissant les outils économiques et aux orientations des politiques de développement	MRE (réforme de l'Etat)	MEADD, MEF	10 000 000	2016		
	Activité 2.2. Clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs	MRE (réforme de l'Etat)	Tous ministères	5 000 000			
ACTION 3. Renforcer les capacités des acteurs	Activité 3.1. Elaborer un plan et des programmes de formation appropriés aux différents outils économiques à l'intention des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions de développement en faveur de la durabilité environnementale	MEADD MEF, MATD	Tous ministères	3 000 000			
	Activité 3.2. Mettre en œuvre les programmes de formation	MEF	Tous ministères	100 000 000			
	Activité 3.3. Doter en équipements et moyens de travail adéquats les structures techniques chargées de l'utilisation des outils économiques aux fins de protection de l'environnement	MEF	Tous ministères	30 000 000			

	Activité 3.4. Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques des acteurs notamment dans la prévention et la gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles	MEADD	Tous ministères	20 000 000			
	Activité 3.5. Elaborer un guide pratique de prévention et de gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles en langues nationales	MEALN	Tous ministères	24 000 000			
	Activité 3.6. Renforcer les capacités du Secteur Privé et des organisations de la société civile à l'utilisation des outils économiques	MEF	MEADD MATP	15 000 000			
<u>ACTION 4 : Établir des mécanismes de gouvernance et de supervision</u>	Activité 4.1. Définir les normes en matière de gestion de l'environnement et du développement	MEADD	MEF MATD	10 000 000			
	Activité 4.2. Prévoir des sanctions en cas de non-respect des normes et de la législation en vigueur	MJ	Tous ministères	5 000 000			
	Activité 4.3. Suivre l'application des sanctions	MJ	Tous ministères	15 000 000			
<u>ACTION 5 : Développer</u>	Activité 5.1. Développer les partenariats à travers la mise en place de mécanismes de concertation périodique entre les acteurs du développement	MATD	MEADD MEF	12 000 000			

des partenariats	Activité 5.2. Renforcer le mécanisme de développement de l'intercommunalité en matière de gestion des actions de développement	MATD	MEADD MEF	25 950 000			
ACTION 6 : Généraliser l'analyse Economique	Activité 6.1. Etendre l'analyse économique à tous les domaines de l'environnement	MEF	MEADD	4 800 000			
	Activité 6.2. Former les cadres des départements sectoriels concernés à l'analyse économiques	MEF	Tous ministères	60 000 000			
ACTION 7 : Faire du plaidoyer en faveur de l'environnement	Activité 7.1. Consulter les parties prenantes sur l'institutionnalisation des outils	MEF	Tous ministères	5 000 000			
	Activité 7.2. Informer, sensibiliser les parties prenantes en vue d'une bonne prise de décision	MEADD	Tous ministères	100 000 000			
	Activité 7.3. favoriser l'acceptabilité, la diffusion et l'implantation des recommandations par les parties prenantes	MEADD	Tous ministères	10 000 000			
	Activité 7.4. Mettre en place un système de suivi-évaluation pour l'institutionnalisation des outils et leur pérennité	MEF	Tous ministères	5 000 000			

VII. CONCLUSION

L'institutionnalisation des outils économiques pour une meilleure allocation des ressources budgétaires en faveur d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles pour l'économie, on le voit bien, est un processus de longue haleine qui mobilisera l'ensemble des parties prenantes et coûtera une fortune au Budget d'Etat.

Toutefois à l'analyse, ces dépenses de l'Etat sont sans commune mesure avec les bénéfices attendus de cette institutionnalisation.

En effet avec la généralisation de l'analyse économique-environnementale l'on s'apercevra très rapidement que le coût de l'inaction est largement supérieur à celui des mesures de protection de l'environnement. Ce qui devrait être un facteur incitatif pour le Gouvernement à s'engager davantage dans la protection de l'environnement et dans la lutte contre la pauvreté, en y mettant plus de ressources.

Une condition sine qua non pour l'institutionnalisation et la mise en évidence que « l'action l'emporte sur l'inaction » en termes d'avantages comparatifs pour l'Etat, est qu'il faut renforcer les capacités des cadres des structures impliquées en particulier en « économie de l'environnement ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- APV, « Activités de renforcement des capacités des parties prenantes au processus REDD+ et l'accord de partenariat volontaire du FLEGT »,
- MATCL, « Guide méthodologique d'élaboration des programmes de développement économique, social et culturel des collectivités territoriales, mai 2009 »
- OCDE, « Compendium du CAD de Notions et approches relatives à l'égalité homme/femmes, 1998 »
- PNUD, « Intégration de l'environnement dans les cadres de développement avec un accent particulier sur les zones arides : Étude de cas du Burkina. Rapport provisoire, (2007). 66p ».
- PNUE, « Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté - synthèse à l'intention des décideurs, (2011) ».
- UNDP, "Millennium Development Goals, National Reports, A Look through Gender Lens, May 2003"
- UNDP, "The Gender Action Plan, 2005"
- SENSI Dina, « Mécanismes et indicateurs de suivi du Mainstreaming, 1999 ».
- IPE, « Identification des indicateurs de l'environnement et de pauvreté à intégrer dans le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, les stratégies sectorielles et les plans de développement local, 2009 »
- CSLP, « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté - 2ème Génération 2007 – 2011 »
- CSCRP, « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté - 2ème Génération 2012 – 2017 »

ANNEXES

Annexe 1

TERMES DE REFERENCE D'APPUI TECHNIQUE A L'INSTITUTIONNALISATION DES OUTILS ECONOMIQUES (REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES SECTORIELLES, REVUES BUDGETAIRES, ANALYSES ECONOMICO-ENVIRONNEMENTALES ETC.), POUR UNE MEILLEURE ALLOCATION DES RESSOURCES BUDGETAIRES EN FAVEUR D'UNE UTILISATION RATIONNELLE DES RN POUR L'ECONOMIE

I. INTRODUCTION

Le projet Initiative Pauvreté et Environnement (IPE) – Mali initié sous l'égide de l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE (IPE PNUD-PNUE), a été lancé en septembre 2005 sur la base d'un protocole d'accord entre le PNUD et le PNUE. Il cherche à appuyer le gouvernement du Mali¹ à intégrer les liens entre pauvreté et environnement dans sa planification économique ainsi que dans ses processus de budgétisation et de prise de décision.

A ce titre, le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), document de référence de la politique de développement national, ainsi que l'ensemble des stratégies de planification sectorielles sont les premières cibles de cette intégration, et donc de l'appui du projet qui vient répondre aux engagements internationaux pris par la République du Mali vis-à-vis de la communauté internationale (Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), conventions internationales).

Au niveau national, l'action de l'IPE/Mali fait partie intégrante du processus d'élaboration et de gestion du CSCR. Le projet collabore avec les structures des différents départements ministériels et les autres partenaires afin d'aider le Mali à :

- promouvoir, développer et disséminer les connaissances concernant les liens Pauvreté et Environnement au Mali;
- élaborer et mettre en œuvre les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationale et décentralisée ;
- promouvoir le développement institutionnel par le renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration de l'environnement au processus de développement.

Pour atteindre ces objectifs, le projet apporte un appui direct au Gouvernement en fournissant :

- de l'expertise technique sur les questions Pauvreté et Environnement (P-E),
- des analyses, études et notes synthétiques stratégiques permettant une meilleure compréhension des interactions entre la pauvreté et l'environnement par l'ensemble des décideurs,
- des outils et des formations permettant d'assurer une meilleure intégration des questions P-E dans les processus de planification et de budgétisation et un meilleur suivi et évaluation des politiques mises en œuvre en termes d'impacts sur l'environnement et le bien-être des populations,
- un appui technique pour la révision des objectifs environnementaux inscrits dans le CSCR et du cadre de suivi-évaluation par l'appui au développement d'indicateurs combinés pauvreté -environnement.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DES ATELIERS

L'élaboration, la diffusion et l'utilisation des instruments économiques pour l'environnement constituent une particularité du projet dans son objectif de démontrer la contribution de l'environnement aux efforts de lutte contre la pauvreté et d'impliquer les acteurs stratégiques dans sa démarche méthodologique pour influencer les processus décisionnels en faveur de la durabilité environnementale.

¹ Le Mali fait partie des neuf pays bénéficiaires dont les autres sont le Burkina Faso, le Botswana, le Kenya, la Mauritanie, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et l'Uganda

Aussi, les activités développées au cours des années antérieures ont rendu possible la conduite et la publication de l'étude économique de l'environnement qui a clairement démontré la valeur élevée de la contribution de l'environnement à l'économie nationale et la rentabilité des investissements dans les sous-secteurs de l'environnement au Mali.

Les études d'Evaluation Environnementale Stratégique des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la santé, faites par l'IPE ont montré que le poids accru des activités humaines sur l'environnement au niveau local et mondial a engendré des coûts environnementaux de développement qui ne sont plus négligeables, et qu'il devient nécessaire de recourir à des instruments spécifiques capables de les prévenir ou les mesurer et les gérer.

Les ressources naturelles ainsi affectées par le développement socio-économique, doivent être considérées comme des biens économiques gérées de façon efficace et durable car les approches classiques utilisant des instruments d'analyse économique traditionnels ne permettent plus aux décideurs politiques d'évaluer de façon fiable ni l'efficacité économique des politiques de l'environnement mises en œuvre, ni l'impact des politiques économiques sur l'environnement.

Pour mettre en œuvre des politiques de développement durable, il est plus en plus nécessaire aujourd'hui de disposer de nouveaux instruments de mesure, d'analyse et d'orientation des politiques économiques et sociales tenant compte de la conservation des ressources naturelles et des équilibres écologiques.

Il y a quelques années, la gouvernance était conçue et organisée en fonction de la croissance économique, de la redistribution des richesses et de la gestion des services, et non en fonction de l'équilibre entre tous ces facteurs et les ressources naturelles de la planète.

L'IPE Mali a aussi fait une contribution de qualité dans la réalisation d'études stratégiques et outils capables d'aider les acteurs dans la prise de décisions importantes dans le cadre de la gestion de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté.

Ces études et outils d'aide à la décision sont destinés à tous les acteurs de développement et particulièrement aux collectivités territoriales qui disposent dans leurs attributions des compétences en matière de protection de l'environnement, de préparation des plans d'occupation et des opérations d'aménagement de l'espace territorial, de gestion domaniale et foncière, d'organisation des activités agricoles, sylvicoles et pastorales.

Ainsi, elles jouent un rôle incontournable dans la mise en œuvre des orientations nationales de développement durable au niveau local.

Ainsi, il est important d'informer les principaux acteurs du développement sur l'existence et le contenu de ces outils et études réalisées par l'IPE/Mali et de partager avec eux les résultats y afférents afin d'établir des mécanismes efficaces et transparents pour une meilleure allocation et utilisation des ressources publiques disponibles dans un contexte de réduction de la pauvreté et de développement durable.

C'est dans ce cadre que l'IPE/Mali compte faire un appui technique à l'institutionnalisation des outils économiques (revue des dépenses publiques sectorielles, revue budgétaires, analyses économique-environnementales etc.), pour une meilleure allocation des ressources budgétaires en faveur d'une utilisation rationnelle des RN pour l'économie ; conformément à la recommandation de la cinquième session du Comité National de Pilotage de l'IPE/Mali et des nouvelles orientations du projet.

II. OBJECTIFS DES ATELIERS

2.1 Objectif général

L'objectif général est de faciliter l'institutionnalisation des outils économiques au niveau national, décentralisé et privé pour une utilisation rationnelle des budgets alloués au secteur de l'environnement à des fins économiques au Mali.

2.2 Objectifs spécifiques

D'une manière spécifique, il s'agit de :

- Identifier et partager les outils économiques disponibles en lien avec la pauvreté et environnement au niveau national, décentralisé et privé avec les parties prenantes sur les ressources naturelles;
- Produire une note technique décrivant les mécanismes et principales étapes de l'institutionnalisation des outils économiques dans le domaine de l'environnement au Mali.

2.3. Résultats attendus

Les résultats attendus de ces différents ateliers de restitution se résument comme suit :

- Les outils économiques disponibles en lien avec pauvreté et environnement sont identifiés et partagés avec les parties prenantes ;
- Les mécanismes et principales étapes de l'institutionnalisation des outils économiques dans le domaine de l'environnement au Mali sont définis et renseignés.

III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.

Pour mener à bien l'appui technique à l'institutionnalisation des outils économiques (revue des dépenses publiques sectorielles, revue budgétaires, analyses économique-environnementales etc.), pour une meilleure allocation des ressources budgétaires en faveur d'une utilisation rationnelle des RN pour l'économie, IPE/Mali fera appel aux services de consultant national ayant une forte expérience en la matière.

Il appartient au consultant national de proposer une méthodologie appropriée permettant d'atteindre le résultat escompté.

Toutefois, sous la supervision du coordinateur national IPE-Mali, et de l'équipe IPE-Afrique, du PNUD-PNUE, le Consultant devra:

- analyser la documentation au niveau national et international sur les outils économiques, les politiques et stratégies y afférant pour préparer une petite note conceptuelle sur sa compréhension des termes de référence, sa vision de la prestation demandée d'une part et d'autre part les dispositions techniques et organisationnelles à prendre pour la réussite de la mission ;
- passer en revue les données et la littérature existantes afin de déterminer la disponibilité des informations requises (données et documents à collecter auprès des principaux ministères et services associés, des partenaires techniques et financiers, des entreprises parapubliques, des ONGs, des organismes de recherche nationaux et internationaux) l'élaboration de la pour **note technique décrivant les mécanismes et principales étapes de l'institutionnalisation des outils économiques dans le domaine de l'environnement au Mali;**
- établir un rapport permanent avec la Coordination du projet IPE -Mali, l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable, la Direction Nationale de la Planification du Développement, la Direction Générale du Budget, la Direction Nationale des Eaux et Forêts, la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, les Cellules de Planification et de Statistiques en charge de l'Environnement, du Développement Rural, des Mines et de l'Energie, la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable et les autres structures concernées par la réalisation de cette étude ;
- participer activement à la préparation et à l'organisation des ateliers nationaux de restitution et de validation du guide au niveau du Comité d'Expert Technique (CET) en étroite collaboration avec la cellule nationale de coordination de l'IPE/Mali et l'IPE/PNUD/PNUE;

- à partir des observations, suggestions et recommandations de ces deux ateliers, finaliser le du rapport de l'EES de la politique de développement agricole.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

✓ Formation

Diplôme supérieur approprié (Minimum BAC + 5) dans un des domaines suivants: Economie, Planification, Environnement, Aménagement du Territoire ou Développement durable;

✓ Expérience professionnelle générale

Au moins 12 ans d'expérience dans la coordination d'initiatives de développement en lien avec l'environnement, le développement durable, la lutte contre la pauvreté;

✓ Expérience professionnelle spécifique

Au moins 5 ans d'expérience d'animation et de coordination de dialogues inter-acteurs sur les politiques de Développement Durable;

Les compétences suivantes constituent des atouts :

- Compréhension et appréciation claire du paysage légal et politique du Mali en termes de politique de développement socio-économique;
- Excellentes capacité à travailler avec les institutions publiques;
- Connaissances linguistiques
- Excellentes capacités de communication écrite et orale en français

V. LIEU ET DUREE DES ATELIERS

Cette activité se réalisera au niveau national auprès des institutions concernées pour une durée de 90 jours.

Annexe 2 : Tableau N°7 : Les phases et les étapes de l'élaboration du PDESC

ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (PDESC)	
Niveau région	niveaux cercle et commune
I. Phase d'élaboration	1. Phase d'élaboration
1. Etape de campagne d'information	1. Etape d'information et de sensibilisation des populations
2. Etape analyse régionale	2. Etape du diagnostic technique par les services techniques 3. Etape du diagnostic participatif ou conjoint
3. Etape des perspectives de développement à long terme et des stratégies de développement	4. Etape de réalisation d'un programme d'actions minima. 5. Etape d'élaboration du schéma local concerté d'aménagement du Territoire (prospective).
4. Etape Elaboration du programme de développement <ul style="list-style-type: none"> • Définition des objectifs du Programme à MT • Programmation à court terme • Test de cohérence 	6. Etape d'élaboration du programme de développement <ul style="list-style-type: none"> • Typologie des actions de développement selon leur nature (structurants, micro-actions). • Typologie selon les niveaux institutionnels de gestion • Critères de sélection et de hiérarchisation des actions • La programmation physique et financière des actions.
5. Etape approbation et vulgarisation	7. Etape de restitution du programme de développement aux niveaux concernés 8. Etape d'adoption du programme de développement par l'organe délibérant.
II. Phase d'exécution	II. Phase d'exécution
6. Exécution du Programme <ul style="list-style-type: none"> • les mesures d'exécution ou d'accompagnement • les supports des mesures d'accompagnement • le suivi d'exécution • les ajustements 	9. Etape de mise en œuvre/exécution du programme de développement. <ul style="list-style-type: none"> • les mesures d'exécution ou d'accompagnement • les supports des mesures d'accompagnement • le suivi d'exécution • les ajustements.
III. Phase Suivi - Evaluation du Programme	III. Phase de suivi-évaluation
7. Evaluation du Programme <ul style="list-style-type: none"> • objectifs du suivi -évaluation • objet du suivi évaluation • méthodes suivi- évaluation • définition des indicateurs de suivi-évaluation du développement local 	10. Etape de suivi-évaluation des programmes de développement <ul style="list-style-type: none"> • objectifs du suivi -évaluation • objet du suivi évaluation • méthodes suivi- évaluation • définition des indicateurs de suivi-évaluation du développement local

Annexe 4 : Liste de présence du comité d'expert technique pour l'examen du draft du rapport d'étude

N° d'ordre	Prénom /Nom	structure	N°Tél	Adresse email
1.	Mohamed ADIDEYE	AEDD	76436317	adideye@yahoo.fr
2.	Amidou TRAORE	AEDD	66784407	Amtraore22@yahoo.fr
3.	Dr Baba Faradji NDIAYE	ABFN	76460983	Baba-faradje@yahoo.fr
4.	Daouda Zan DIARRA	Personne ressource	66822477	ddiarra@gmail.com
5.	Moussa Bandiougou FOFANA	Personne ressource	66729975	cedifo@yahoo.fr
6.	Siriman KANOUTE	ANGESEM	76468669	kanoutesiriman@yahoo.fr
7.	Tidiani COULIBALY	PDD/DIN	76424908	ticoul@gmail.com
8.	Amoro COULIBALY	IPR/IFRA	77623371 65831553	Coulibaly2002@yahoo.fr
9.	Mme DIARRA Lala CAMARA	IPE-MALI	66722847	camaralmc@yahoo.fr
10.	Checknè MAGASOUBA	AMADER	73378961	cheichmagass@yahoo.fr
11.	Ahmadou Houna SIDIBE	CT-CSRCP	62411717	Sidibe61@yahoo.fr
12.	Bandiougou KONARE	CPS/SEEUDE	69876733	konarbandiougou@yahoo.fr
13.	Mme FOFANA Hatiga DIAKITE	DNPD	66958581	Hatigadiak17@yahoo.fr

Annexe 5 : Liste de présence de l'atelier de validation de l'étude

N° d'ordre	Prénom /Nom	structure	N°Tél	Adresse email
1.	Mme TRAORE Haoua MAIGA	DNGS	76434978	Oustoure2003@yahoo.fr
2.	Fodian TRAORE	DNP	75070153	fodiantraore@yahoo.fr
3.	Kountou CISSE	DNGR	66725881	Kountoucisse@yahoo.fr
4.	Siriman KANOUTE	ANGESEM	76468669	kanoutesiriman@yahoo.fr
5.	Amadou N'DIAYE	IER	66710976	Ndiayedouda@yahoo.fr
6.	Boubacar Sidiki BERTHE	ABFN	63492580	berthebouba@yahoo.fr
7.	Amadou DIALLO	DNEF	76317520	amazerbo@yahoo.fr
8.	Damassa BOURE	DNH	76162546	cdidnh@yahoo.fr
9.	Ahmadou Houna SIDIBE	CT-CSCP	62411717	Sidibe61@yahoo.fr
10.	Bandiougou DIARRA	INSTAT	71124946	Baboudia663@gmail.com
11.	Seydou DEMBELE	DNGM	98791957	Seydem08@yahoo.fr
12.	Idrissa TRAORE	ODHD	63781175	Idrissat2004@yahoo.fr
13.	Amidou TRAORE	AEDD	66784407	Amtraore22@yahoo.fr
14.	Bandiougou KONARE	CPS/SEEUDE	69876733	konarbandiougou@yahoo.fr
15.	DIAGNE Yakhya Aïcha	IPE/MALI	74912529	yakhya.aicha.diagne@undp.org
16.	Alimata COULIBALY	CCA/ONG	76015648	alimatacoulibaly@yahoo.fr
17.	Souleymane CISSE	MEADD	66897424	Souleymane.cisse2002@yahoo.fr
18.	Ousmane SOGORE	DNACPN	71125610	Sogore57@gmail.com
19.	Mme DIARRA Fatoumata DEMBA	OPV	73467799	Dembafatoumata17@yahoo.fr
20.	Doussou DJIRE	L'ESSOR	76441264	doussoudjire@yahoo.fr
21.	Soungala TRAORE	L'ESSOR	71918529	nenetraore@gmail.com
22.	Moïse TRAORE	ORTM	66761471	Motr3000@yahoo.fr
23.	Djelicadian DIABATE	ORTM	66798177	djelimakandiabate@yahoo.fr
24.	Modibo TRAORE	ORTM	66940034	Modibi-traore@yahoo.fr

25.	Moussa DIARRA	ORTM		
26.	Habib KOUYATE	L'ESSOR	66724920	Hkouyate2012@yahoo.fr
27.	Bourama DIARRA	L'ESSOR		
28.	Mme DIARRA Lala CAMARA	IPE/MALI	66722847	camaralmc@yahoo.fr
29.	Daouda MALLE	DNA	76377949	daoudamalle@gmail.com

Annexe 6 : Personnes rencontrées

N° d'ordre	Prénom /Nom	structure	N°Tél	Adresse email
1.	Bandiougou KONARE	CPS/SEEUDE	69876733	konarbandiougou@yahoo.fr
2.	Daouda BAGAYOKO	CPS/SEEUDE	66598282	Daou85dabakayoko@yahoo.fr
3.	Cherif BA	DNPD		
4.	Ousmane SOGORE	DNACPN	71125610	Sogore57@gmail.com
5.	Abdrahmane DEME	AEDD	63867736	abdrahdeme@yahoo.fr
6.	Hamada ALHASSANE	DFM/MEADD		alhassanehamada@yahoo.fr
7.	Mamadou SIDIBE	CPS/SME	76464125	Mamadousidibe92@hotmail.com
8.	Gaoussou dit Emile DEMBELE	Personne ressource	76269079	Gaoussou_e@yahoo.fr
9.	Mme DIARRA Lala CAMARA	IPE-MALI	66722847	camaralmc@yahoo.fr
10.	Amidou TRAORE	AEDD	66784407	Amtraore22@yahoo.fr